

2026-06-222

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT**

Le 15 juin 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit, tenue en public le 15 juin 2026 à 18 h 30 et à laquelle étaient présents:

Siège #1 - Manon Provencher
Siège #2 - Marc-Antoine Drouin
Siège #3 - Sylvain Vidal
Siège #4 - Nadine Nolet
Siège #5 - Pierre Audesse
Siège #6 - Bernard Breton

Est/sont absents:

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Yves Gingras, maire. M. Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire de la séance.

Après vérification du quorum, monsieur Yves Gingras, maire, souhaite la bienvenue aux conseillères et aux conseillers ainsi qu'au public.

**SUR LA PROPOSITION DE SYLVAIN VIDAL,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

Que la séance du 15 juin 2026 soit ouverte.

2 - CONSTATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Directeur général fait un rapport verbal à l'effet que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et que la séance est tenue selon la loi.

2026-06-223

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE BERNARD BRETON,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS,**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - CONSTATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4 - TRAVAUX PUBLICS - EMBAUCHE DE M. PATRICK CARRIER
EMOND À TITRE D'OPÉRATEUR MACHINERIE LOURDE /
MAINTENANCE**
- 5 - TRAVAUX PUBLICS - ACHAT D'UNE TONDEUSE COMMERCIALE**
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7 - ADOPTION SÉANCE TENANTE DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2026**
- 8 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

2026-06-224

**4 - TRAVAUX PUBLICS - EMBAUCHE DE M. PATRICK CARRIER
EMOND À TITRE D'OPÉRATEUR MACHINERIE LOURDE /
MAINTENANCE**

**SUR LA PROPOSITION DE BERNARD BRETON,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

D'embaucher monsieur Patrick Carrier Emond à titre d'Opérateur machinerie lourde / Maintenance aux travaux publics pour combler le départ d'un des employés.

Que les conditions de travail sont celles prévues à la Convention collective du Syndicat des employés municipaux de Saint-Agapit 2024-2028 (CSD).

Que la date de début de l'emploi est fixée au mardi 16 juin 2026.

2026-06-225

5 - TRAVAUX PUBLICS - ACHAT D'UNE TONDEUSE COMMERCIALE

ATTENDU QUE les équipements de tonte de la Municipalité sont vieillissants et que par conséquent ils sont plus susceptibles d'être hors service;

ATTENDU QUE la Municipalité veut procéder à l'achat d'une tondeuse afin de débiter le cycle de rajeunissement de ses équipements de tonte;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu quatre (4) offres de prix soient celle de Les P'tits moteurs au montant de 27 899 \$ plus taxes, celles d'Agritex, une au gaz au montant de 25 577 \$ plus taxes, l'autre au diesel au montant de 26 561 \$ plus taxes et celle de Kanatrac Québec au diesel au montant de 24 900 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE la Municipalité veut s'équiper de tondeuses commerciales au diesel;

**SUR LA PROPOSITION DE PIERRE AUDESSE,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

De faire l'acquisition de la tondeuse de marque John Deer diesel, modèle Z994R proposée par Agritex au montant de 26 561 \$ plus taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient pris à même le code budgétaire 59 15100 000 - Fonds de roulement et que la dépense soit portée au code budgétaire 23 04000 724 - Véhicules et équipements.

Que l'emprunt au Fonds de roulement soit remboursé sur une période de dix (10) ans

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-06-226

**7 - ADOPTION SÉANCE TENANTE DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2026**

**SUR LA PROPOSITION DE PIERRE AUDESSE,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

Que le procès-verbal du 15 juin 2026 soit adopté séance tenante, tel que rédigé.

2026-06-227

8 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

**SUR LA PROPOSITION DE SYLVAIN VIDAL
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS,**

Que la séance soit levée à 18 H 06

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Claude Fortin
Directeur général et greffier-trésorier

APPROBATION PAR LE MAIRE

Je, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du Code municipal.

Yves Gingras, maire